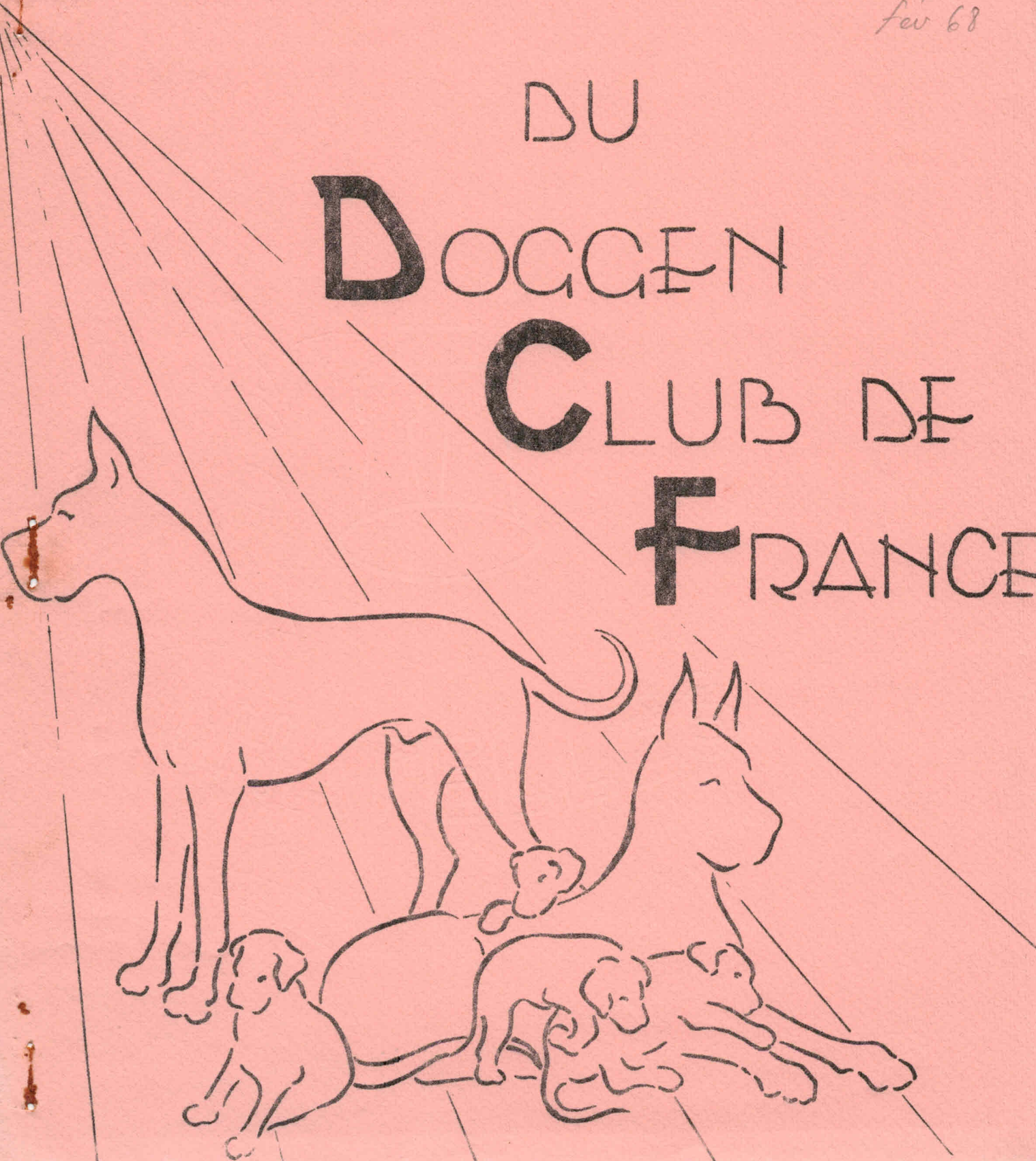


# LE TRAIT D'UNION

fév 68

## DU DOGGEN CLUB DE FRANCE





De gauche à droite : KIRIA de la TEMPLERIE  
OLCIE de la TEMPLERIE  
O P S de la TEMPLERIE  
MAJOR de TAPENDIOLA  
A Madame GUIGHEMENT Elevage de TAPENDIOLA  
FELLETIN (Creuse)



PILAR DE CHANTOSSEL

ELEVAGE DE GRANDS DANOIS  
63\_ AMBERT \_\_\_\_\_ TEL . 219

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES JUGEMENTS ....

Lettre ouverte à tous les amis du Dogue Allemand par le Dr. H. KLIER.

I - JUGES et JUGEMENTS :

Dans tout Club d'élevage canin, on a coutume de proposer aux fonctions du juge ceux qui connaissent le mieux la race intéressée. Leur candidature sera d'autant plus appréciée qu'ils seront eux-mêmes des éleveurs de renom. De toute évidence leur nomination procède de la confiance des membres du Club.

En effet, le Juge tient entre ses mains le sort de la race ; son rôle sera de maintenir le respect absolu du standard et d'améliorer si possible la race.

Une telle tâche exige évidemment certaines qualités. Un juge digne de ce nom sera enthousiasmé, voire possédé par cette idée fascinante de regarder dans les coulisses de la création et même de permettre par son initiative la naissance de chiens qui correspondent à son idéal de caractère et de beauté.

De solides connaissances en matière d'hérédité sont indispensables. Enfin, la notion du standard, profondément enracinée, peut seule permettre un jugement sérieux.

Dans ces conditions on ne verra plus un juge qualifier de la note "Excellent" un chien qui ne la mérite pas, sous prétexte qu'il n'y avait justement aucun sujet qui la mérite. Ce n'est pas un service rendu à la race qu'un jugement de ce genre. Et justement, en ce qui concerne le dogue allemand, il y aurait beaucoup à dire à ce sujet.

II - LE TYPE ANATOMIQUE DU DOGUE ALLEMAND :

Le type anatomique est le caractère essentiel d'une race. Sous tous les angles, un dogue doit être reconnaissable comme tel. La couleur de la robe ne joue là qu'un rôle tout à fait secondaire. Cette notion, qui tombe sous le sens, même pour un non-initié, est souvent méconnue comme le montrent parfois certains jugements.

Combien de fois n'a-t-on pas vu un arlequin qualifié "d'excellent" qui n'aurait certainement pas eu cette note si sa robe avait été fauve ou brinée. Un tel jugement constitue à tous points de vue une faute grave à l'égard de la race. La race qui nous préoccupe ici a le triste privilège de provoquer le plus de désaccords. Et cela non pas à cause des chiens, mais malheureu-

ment à cause des juges !

On ne saura jamais insister sur l'importance absolument primordiale du type anatomique. Lors des championnats, tout le monde le reconnaît implicitement en faisant concourir pour le titre suprême des chiens de couleur différente. Au même titre, pourra-t-on comparer des chiens de race différente pour désigner par exemple le meilleur chien de toute une exposition.

Tant que cette notion ne sera pas universellement admise, notre race ne sera pas à l'abri des erreurs et des mauvais jugements. Il est inadmissible que les difficultés rencontrées dans l'élevage des arlequins servent de prétexte pour excuser des jugements qui sont le fait d'ignorants manquant non seulement de connaissances, mais encore de conscience professionnelle.

Si au sein d'une couleur on a certaines exigences, il faut les étendre logiquement à toute la race, indépendamment de la couleur. Chez l'arlequin on exige régulièrement un fond blanc uni avec une répartition aussi uniforme que possible des tâches noirs. C'est avec raison qu'on cherche à éliminer les petits pointillés noirs. Qu'en est-il chez les bringés ? Evidemment on est très exigeant sur le fond. Pourquoi ne l'est-on pas sur les bringeures ? Par contre, le fauve rencontre plus de sévérité et malheur à celui qui présente quelques petites tâches de suie. On oublie alors combien le chien est magnifique par ailleurs et la note s'en ressent.

Au même titre, il faudrait inculquer à tous les responsables que, chez les bleus, les tâches blanches ne sont tolérées qu'au niveau de la poitrine et des orteils.

Si la correction dans l'élevage pouvait être la première préoccupation, il y aurait moins de mauvais sang dans les Clubs. Tous ceux qui ne font pas preuve de bonne volonté devraient être sévèrement éliminés car ils ne font que nuire à notre cause.

Revenons cependant au type anatomique. Il existe bien entendu des différences entre mâles et femelles qui ne concernent pas exclusivement les caractères sexuels. La taille n'est pas seule en cause, la forme même est différente. Le point important commun réside dans une forme de tête typique, avec un rien de lourdeur. Une fois pour toutes il faudrait éliminer ces têtes atypiques qui ressemblent à n'importe quoi plutôt qu'à un dogue !

Le refus de ce qui précède entraînera de sévères leçons lors des Expositions et le renom du chenil n'en sera sûrement pas accru. Il faut acquérir un minimum de connaissances avant de se lancer dans l'Elevage. Les éleveurs occasionnels ne font que compliquer la tâche des éleveurs dignes de ce nom qui seront obligés par un effort de longue haleine d'éliminer les déchets qui en résultent. Il faut bien dire qu'il est des éleveurs de longue date qui n'ont pas encore compris quel était l'enjeu.

La responsabilité la plus lourde est bien entendu celle des Juges. Un mauvais jugement est très grave, qu'il soit causé par l'ignorance ou la complaisance, et il ne rend service à personne. Un mensonge ne mène jamais loin et dès la prochaine exposition il sera défait. Un vrai sportif, comme devraient l'être tous les éleveurs, doit rester serein même en présence d'un jugement qui ne correspond pas tout à fait à son attente. Il est absurde de considérer un ju-

gement de valeur à l'égard du juge responsable d'autant plus que celui-ci dispose généralement de connaissances beaucoup plus étendues que l'éleveur mécontent.

Personne n'est à l'abri d'une erreur, il ne faut faire de reproches à personne, mais il serait souhaitable de parler enfin ouvertement de ce qui concerne notre intérêt commun.

Un dernier mot sur le type anatomique pour souligner qu'un mâle n'aura jamais trop de substance pour en transmettre assez à sa descendance. Cette substance est beaucoup plus importante qu'une élégance qui est bien souvent le fait d'une décadence. Evidemment la substance ne doit pas exclure la noblesse. La substance se perd facilement et lorsqu'elle fait défaut à quoi pourront servir la taille au dessus de la moyenne et la noblesse. A quoi sert un Dogue énorme, magnifique de profil, mais plat comme une limande lorsqu'il se présente de face ?

### III - LES DEFAUTS :

Pour en venir aux défauts, je propose de distinguer les simples imperfections esthétiques des défauts graves qui peuvent compromettre la vitalité du chien et de ses descendants éventuels.

L'Élevage ne doit pas suivre aveuglément les canons de beauté fondés parfois sur une conception douteuse de l'esthétique. Par contre, il respectera l'exemple de la nature qui arme ses créatures pour "la lutte pour la vie". Cette notion, loin d'être nouvelle, a déjà été soulignée à différentes époques par ceux qui avaient compris que s'écarter de la nature pouvait mener à la catastrophe. C'est ainsi qu'il faut envisager l'Élevage de races saines et la santé en elle-même constitue déjà une partie de cette harmonie appelée "beauté".

Sous cet angle, l'étude des défauts des Dogues permettra de dépasser les limites de la race et, en élevant le débat sur un plan plus général, de faciliter la compréhension des problèmes posés par d'autres races.

#### 1° Défauts oculaires :

L'ectropion et l'entropion constituent deux réactions différentes de la paupière inférieure à une cause commune et semblable. Dans l'ectropion, la paupière est éversée et sa muqueuse se dessèche. Il en résulte une inflammation qui peut s'étendre au globe oculaire. L'entropion est encore beaucoup plus grave : la paupière inférieure, retournée vers l'intérieur, frotte constamment ses cils sur la cornée. Nous pouvons en comprendre les suites en pensant à la sensation que procure un seul cil tombé accidentellement derrière une de nos paupières. L'inflammation est donc fatale et aiguë. Le résultat sera tôt ou tard la cécité. Une vision mauvaise ou nulle constitue à l'état sauvage une condamnation à mort, que l'animal atteint soit chasseur ou gibier.

Chez le Dogue qui se caractérise par normalement de beaux yeux expressifs, je considère que la position oblique des yeux est un signe de dégénérescence. Qu'il me soit permis de comparer ce défaut au mongolisme humain,

bien que le support anatomopathologique soit foncièrement différent. Un tel défaut génétique ne peut disparaître qu'en écartant l'animal intéressé de la reproduction. Je pense qu'il est parfois permis de comparer l'homme et l'animal comme certaines autorités abusent de l'animal pour des expériences soi-disant utiles au genre humain (Qu'on me pardonne cette incursion dans le domaine de la protection animale).

## 2° Défauts dentaires :

Dans cette question un peu de recul sera utile pour clarifier des notions inédites ailleurs qu'en médecine dentaire humaine. Il faut en effet classer ces défauts en fonction de leur répercussion biologique.

Avant tout, il faut distinguer les malpositions dentaires avec modification de la forme des mâchoires, des malformations dentaires proprement dites. En termes simples, distinguons les défauts de denture des défauts proprement dentaires.

Les défauts de denture sont : la denture en pince où les incisives supérieures et inférieures se superposent exactement et le grignardisme où les incisives inférieures se placent dans un plan antérieur à celui des incisives supérieures. Le grignardisme peut être considéré comme un défaut esthétique et chez certaines races le standard l'exige. Dans certains cas, il peut même constituer un avantage fonctionnel en permettant au chien de combattre, de s'accrocher par exemple à un taureau sauvage. Par contre, la denture en pince a comme conséquence une usure prématurée des incisives qui cessent dès lors d'être fonctionnelles. Du point de vue biologique, ce défaut constitue donc un handicap grave.

Il en est autrement des défauts proprement dentaires ou mieux de l'absence de certaines dents. Le point important est de préciser à quel système appartient la dent manquante. Il faut en effet distinguer quatre systèmes dont les fonctions biologiques sont parfaitement définies : canines, incisives, prémolaires et molaires.

Du point de vue de leur importance biologique, les canines occupent certainement la première place. A l'état sauvage, le chien est avant tout un prédateur et en second lieu seulement un charognard. Sans canines, il serait perdu, car ces dents constituent son seul moyen de tuer une proie, ses autres armes n'ayant pas cette efficacité et leur fonctionnement biologique étant tout autre.

Les incisives servent à prélever des morceaux dans la proie ou la nourriture trouvée sous quelle que forme que ce soit.

La fonction des prémolaires se borne pratiquement au maintien de la nourriture à l'exception de la dernière, située immédiatement en avant de la première molaire et formant avec celle-ci un massif qui sert en fait à fracturer les os.

Les molaires servent à moudre la nourriture quelles que soient sa nature et sa consistance.

Après cette étude des systèmes dentaires sous un tel angle biologique, l'absence d'une prémolaire (en faisant abstraction de la dernière, associée en fait à la fonction des molaires), ne pourra constituer qu'un défaut esthétique. Par contre, une lacune dans un autre système dentaire réalisera une diminution de la valeur biologique.

A ce propos, une question se pose, faut-il donner la note "Très Bon" à un animal par ailleurs Excellent, simplement parce qu'il lui manque une prémolaire, tout en accordant la meilleure note à un autre chien un peu moins beau mais possédant toutes ses dents ? L'absence d'une molaire ne peut nullement diminuer la valeur de la forme anatomique et ces animaux devraient avoir leur place dans la classe des "Excellents". Un élevage fier d'un beau type anatomique ne devrait pas renoncer à de tels reproducteurs. Or, une note moindre diminue considérablement leurs chances en tant que tels.

Mon but n'est pas ici de souligner des fautes commises dans et par certaines règles d'élevage, mais plutôt de classer les défauts de nos chiens en fonction de leur signification biologique et héréditaire. Les derniers progrès de la biologie tendent à justifier une telle tentative.

Les remarquables succès des élevages bovins hollandais et danois constatés au cours de ces dernières années, ne sont pas le fait du hasard, mais l'effet et la conséquence de l'application clairvoyante de notions scientifiques. De ce fait, l'Europe tout entière achète ses meilleurs taureaux aux Pays-Bas ou au Danemark.

### 3° Défauts squelettiques

Leur plus grand nombre est certainement héréditaire et leurs causes ne sont pas encore toutes approfondies. Beaucoup d'autres sont dus au rachitisme, encore très répandu. Il semble d'ailleurs qu'il existe un terrain, héréditaire, particulièrement réceptif à cette maladie de carence. Tous ces défauts ne concernant pas seulement l'esthétique, mais aussi la valeur biologique et devraient constituer matière à plus ample réflexion.

Une lourde responsabilité pèse ici sur les épaules du juge qui nécessite donc de très solides connaissances. Des signes même minimes d'une telle insuffisance osseuse devraient entraîner une élimination stricte car dans la plupart des cas la maladie une fois déclarée ne passe pas sans laisser de traces. Le verdict d'un juge conscient de ses responsabilités prend ici toute son importance.

### 4° A propos du qualificatif "Excellent" :

Concernant les jugements, je voudrais encore mentionner un principe fondamental, viatique en quelque sorte tout au long de l'activité du Juge.

Le qualificatif "Excellent" devrait être réservé à des animaux réellement dépourvus de défauts et excellents. Ils ne devraient présenter aucun des défauts que le juge serait obligé de mentionner dans son procès-verbal. Le pourcentage des animaux susceptibles d'obtenir une telle note doit rester dans certaines limites, comme d'ailleurs en ce qui concerne les notes immédiatement suivantes ; il me semble que cela tombe sous le sens.



Lors de certaines expositions une grande proportion des sujets est qualifiée d'excellente et ces palmarès sont alors peu convainquants. Bien entendu, les concours nationaux de champions constituent une exception ; dans ces manifestations la proportion d'excellents pourrait être plus élevée ... Mais c'est là de la théorie, malheureusement souvent encore très éloignée de la réalité.

Tout ce qui précède s'applique également aux autres qualificatifs et leur attribution n'engage pas moins la responsabilité du Juge. Il est tout aussi difficile de juger dans la catégorie des "très bon" et "bon". Peut-être faut-il encore plus de courage pour éliminer définitivement un animal de l'élevage alors que peuvent jouer tant de considérations, parfois simplement humanitaires. Mais donc qui veut jouer les sur-hommes ?

5° En conclusion, la question : Que peut-on demander à un Juge ?

Voici la réponse : savoir, attitude sportive, indépendance à l'égard de toutes les contingences personnelles et matérielles, amour de la race et indépendance à tous égards.

Le juge doit être en mesure d'apprécier correctement un chien à tous moments, même en dehors d'une exposition, même en l'absence de toute possibilité de comparaison. Il n'aura pas à réviser son jugement, à moins qu'entre temps l'animal ait subi une évolution favorable ou défavorable.

Pour le Juge, le type idéal de sa race doit être un concept qui va de soi. Il lui faut une bonne vue d'ensemble sur la race. Ses jugements procéderont d'une comparaison continue du matériel biologique présenté avec le type idéal toujours présent à son esprit.

Les procès-verbaux reflèteront fidèlement l'animal concerné. L'éleveur y trouvera une image précise et explicite de l'animal et sera à même de s'en faire une image valable, même s'il n'a pas assisté à l'exposition. Sans cela le procès-verbal ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit.

A condition de prendre tout ce qui précède très à coeur, d'avoir les connaissances et la caractère nécessaires, à condition que le mot idéalisme garde tout son sens, à condition d'aimer réellement nos chiens, nous serons moralement qualifiés pour cette lourde responsabilité.

Cordialement vôtre.

Docteur H. KLIER

CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1968

---

IMPORTANT. Pour participer aux Expositions Canines, les feuilles d'engagement sont à demander au moins 5 semaines à l'avance à la SOCIETE ORGANISATRICE. Nous attirons votre attention sur le fait que la clôture des engagements est généralement fixée un mois avant l'exposition, passé ce délai, l'engagement ne pourrait plus être accepté.

-----

MARS

<u>SOCIETE CENTRALE CANINE</u> 3, rue de Choiseul - PARIS 2ème Journée des Dogues	PARIS - CACIB - 2 au 10 Mars "Spéciale Dogues" 9 Mars
---	--

AVRIL

<u>S.C. SAINT HUBERT DE L'OUEST</u> 15, rue Voltaire - 44 NANTES	NANTES 7 Avril
---	----------------

<u>S.C. DE BASSE NORMANDIE</u> 111, rue de Bayeux - 14 CAEN	CAEN 7 Avril
--	--------------

<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE ET COTE D'ARGENT</u> 47, Avenue G. Clémenceau -40 DAX	DAX 7 Avril
---	-------------

<u>SECRETARIAT</u> 42, rue J.P. Huberty - LUXEMBOURG	LUXEMBOURG - CACIB - 7 Avril "Championnat de Luxembourg"
---	---

<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE ET COTE D'ARGENT</u> 43, rue Montauzier -16 ANGOULEME	ANGOULEME 21 Avril
---	--------------------

<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget - 13 - MARSEILLE	NOVES (Présentation) 21 Avril (Bouches du Rhône)
--	---

<u>S.C. GERS PYRENEES</u> Mr AURIAC - Cours de la Somme 32 - AUCH	AUCH 28 Avril
---	---------------

<u>S.C. DU SUD EST</u> Mr CHAUSSON - 38 - VOREPPE	GRENOBLE - CACIB - 27 et 28 Avril
--	-----------------------------------

<u>MAI</u>		
<u>S.C. DU CENTRE</u> 26, rue Charles Baudelaire 87 - LIMOGES	LIMOGES	1er Mai
<u>S.C. MONTE CARLO</u>	MONTE CARLO - CACIB -	4 et 5 Mai
<u>S.C. DE PICARDIE</u> Mme DHETZ - 106 rue des Quatre Lemaire - 80 - AMIENS	AULT	5 Mai
<u>S.C. DE L'EST</u> 82, rue St Georges - 54 NANCY	REIMS - CACIB -	5 Mai
<u>S.C. GUYENNE GASCogne &amp; COTE D'ARGENT</u> 46, Cours d'Altret - 33 BORDEAUX	BORDEAUX - CACIB -	5 Mai
<u>S.C. SAN REMO</u>	SAN REMO - CACIB -	8 et 9 Mai
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget - 13 MARSEILLE	NICE - CACIB - "Spéciale Dogues"	11 et 12 Mai
<u>S.C. DU SUD OUEST</u> Mr DEBATTY -13 Bd Bepmale 31 - SAINT GAUDENS	ST GAUDENS	12 Mai
<u>CLUB SAINT HUBERT DU NORD</u> 51, rue d'Artois - 59 LILLE	CAMBRAI	12 Mai
<u>S.C. KAISERSLAUTERN</u>	KAISERSLAUTERN (A1) - CACIB -	12 Mai
<u>S.C. DE L'EURE</u> Pavillon Navarre - 27 EVREUX	EVREUX - CACIB -	19 Mai
<u>S.C. BRUXELLES</u>	BRUXELLES (B)	19 Mai
<u>S.C. MAINE ANJOU TOURAIN</u> 18, rue du Cirque - 72 LE MANS	VOUVRAY	19 Mai
<u>S.C. DU BERRY NIVERNAIS</u> 9, Place de la Nation - BOURGES	BOURGES	23 Mai
<u>S.C. DU POITOU</u> 14, rue de Cesvre - 86 POITIERS	POITIERS	23 Mai
<u>S.C. DE BASSE NORMANDIE</u> 111, rue de Bayeux - 14 CAEN	L'AIGLE	23 Mai
<u>S.C. DU SUD EST</u> 11, rue Childebert - 69 LYON	LYON - CACIB -	23 Mai

<u>S.C. GERS PYRENEES</u> Mr NAU - 15, rue Deville 65 - TARBES	TARBES - CACIB -	26 Mai
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE &amp; COTE D'ARGENT</u> Mr FLEURY - 72, cours St Georges 24 - PERIGUEUX	PERIGUEUX	26 Mai
<u>S.C. DU SUD OUEST</u> Mr EZES - 59, avenue du Lieutenant Jacques Desplats - 81 CASTRES	CASTRES	26 Mai
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget - 13 MARSEILLE	ARLES	26 Mai
<u>S.C. DE L'EST</u> Mr RIVIERE - La Grange Brochat Chemin des Vieilley 25 - BESANCON	BESANCON	26 Mai
<u>S.C. LUCERNE</u>	LUCERNE (Suisse) - CACIB -	25 et 25 Mai
<u>JUIN</u>		
<u>S.C. GUYENNE GASCOGNE &amp; COTE D'ARGENT</u> Mr BLANCHARD 36, avenue Armand Simard -16 - COGNAC	SAINTE	1er et 2 Juin
<u>S.C. BRETONNE</u> Mr LE CHAT - 26, rue de Château 29 N - BREST	CARANTEC	2 Juin
<u>S.C. DE NORMANDIE</u> Mr CANU - 15, place de Gaulle 76 - FORGES LES EAUX	NEUFCHATEL	2 Juin
<u>S.C. DU LANGUEDOC</u> Mr BONNET - 44 route d'Alsace 30 - ALES ou Dr VENAL 13, rue Castilhon 34 - MONTPELLIER	MONTPELLIER - CACIB - "Spéciale Dogues"	2 Juin
<u>S.C. LA SOLOGNE</u> Mr JEANGIRARD - 30 bis rue A. Gault 45 - ORLEANS	MALESHERBES	2 Juin
<u>S.C. DU BAS RHIN</u> 324, route de Colmar - 67 - STRASBOURG MEINAU	STRASBOURG - CACIB - "Spéciale Dogues"	9 Juin
<u>S.C. DE BOURGOGNE</u> Dr Vétérinaire Pierre BLOT 27, rue Rougemont - 89 TONNERRE	SENS	9 Juin

<u>S.C. DU CENTRE</u> Section de la Corrèze 9, rue Camille Saint Saens 19 - BRIVE	BRIVE - CACIB -	9 Juin
<u>S.C. DE L'OISE</u> Dr BOITTEL - 12, rue Maurice Bertheaux - 60 - CREIL	PIERREFONDS	9 Juin
<u>S.C. DU SUD EST</u> 11, rue Childebert - 69 - LYON	ROANNE	9 Juin
<u>S.C. DU SUD OUEST</u> Mr BACHALA - 74, avenue St Michel 82 - MONTAUBAN	MONTAUBAN	16 Juin
<u>S.C. DE L'EST</u> 82, rue Saint Georges - 54 NANCY	METZ	16 Juin
<u>S.C. DE PICARDIE</u> Mme DHETZ - 106, rue des Quatre Lemaire - 80 AMIENS	ALBERT	16 Juin
<u>S.C. DE L'ILE DE FRANCE</u> Mr VERCHERE - 32, rue Croix Biche 93 - NOISY LE GRAND	NOISY LE SEC	16 Juin
<u>S.C. SAINT HUBERT DE L'OUEST</u> 15, rue Voltaire - 44 NANTES	ST BREVIN	23 Juin
<u>S.C. DE NORMANDIE</u> 45 Bis, rue d'Amiens - 76 ROUEN	ROUEN	23 Juin
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget - 13 MARSEILLE	MARSEILLE - CACIB -	23 Juin
<u>S.C. MAINE ANJOU TOURAIN</u> Dr RIOU - 18, rue du Cirque 72 - LE MANS	CHATEAU GONTIER	30 Juin
<u>S.C. DE L'EURE</u> Mr HEROUARD - Chemin de la Gare 27 - GISORS	GISORS	30 Juin
	<u>JUILLET</u>	
<u>S.C. DE BASSE NORMANDIE</u> 111, rue de Bayeux - 14 CAEN	DEAUVILLE - CACIB - "Spéciale Dogues"	6 et 7 Juillet
<u>S.C. BRETONNE</u> 29 N - BREST	GUINGAMP - CACIB -	7 et 8 Juillet

<u>S.C. WIESBADEN</u>	WIESBADEN (A1) - CACIB -	14 Juillet
<u>S.C. DU MASSIF CENTRAL</u> Sec. Mr BOILE - 19 Allée Paul Victor 63 - CHAMALIERES	LA BOURBOULE	14 Juillet
<u>S.C. DE PICARDIE</u> Mme DHETZ - 106 rue des Quatre Lemaire - 80 AMIENS	HAM	21 Juillet
<u>S.C. DU CENTRE</u> Section de la Creuse - 26, avenue du Limousin - 23 GUERET	GUERET	21 Juillet
<u>S.C. DE NORMANDIE</u> Mr VILLETTE - 25 rue des Bains 76 - DIEPPE	DIEPPE	28 Juillet
	<u>AOUT</u>	
<u>S.C. DE BASSE NORMANDIE</u> 111, rue de Bayeux - 14 CAEN	CARTERET	4 Aout
<u>S.C. DU SUD EST</u> Exposition Canine d'EVIAN Office du Tourisme - 74 EVIAN	EVIAN - CACIB - "Spéciale Dogues"	Fin Aout
	<u>SEPTEMBRE</u>	
<u>S.C. MIDI COTE D'AZUR</u> 13, cours Pierre Puget 13 - MARSEILLE	ST TROPEZ	1er Septembre
<u>SPECIALE COLLIES</u> Mr MONTENOT - 29, avenue Jean Jaurès - 93 VILLETANEUSE	CHAUMONT EN VEXIN	8 Septembre
<u>S.C. FRANCFORT S/ M.</u>	FRANCFORT S/ M. (A1.)	14 et 15 Septembre
<u>SPECIALE BERGERS BELGES</u> Dr SURGET - 260, Bd Victor Hugo 76 EU	Ville à fixer	22 ou 29 Septembre
	<u>OCTOBRE</u>	
<u>S.C. DE L'ILE DE FRANCE</u> Mr VERCHERE - 32 rue Croix Biche 93 - NOISY LE GRAND	Soit FONTAINEBLEAU - CACIB - Soit ENGHIEEN LES BAINS "Spéciale Dogues"	6 Octobre

Les spéciales Dogues annoncées ci-dessus, n'ont pas encore toutes été acceptées par les Sociétés organisatrices. Il est donc possible que quelques changements soient nécessaires. Prière de s'informer auprès du Doggen-Club de France - 63 - RANDAN - Secrétaire Monsieur Y.M. MERAT.

# LE DOGUE ALLEMAND - CHIEN DE TRAVAIL

Par Madame SALAMA

## LES FRANCHISSEMENTS D'OBSTACLES

Il y a trois différents obstacles : la haie, le fossé et la palissade.

a) La haie, d'une hauteur minimum de 1 mètre, qui pourra être augmentée jusqu'à un maximum de 1 m. 20

Cette haie est précédée d'un fossé de 1 m. 50 de largeur et de 50 cms de profondeur.

Le franchissement de la haie sera effectué aller et retour, au commandement du maître, sur l'indication des juges.

b) Le fossé, de 3 mètres de longueur qui pourra être augmenté jusqu'à 4 m. 50, au moyen d'une claie.

Le saut du fossé ne s'exécute qu'à l'aller. Après le saut, le chien devra rejoindre son maître sans aucun commandement.

c) La palissade, d'une hauteur minimum de 2 mètres qui pourra être augmentée jusqu'à un maximum de 2 m. 50.

Comme pour la haie, l'escalade de la palissade s'effectue aller et retour. Pour le retour, le chien devra se replacer lui-même en position de saut et attendre l'ordre de sauter.

Pour apprendre à sauter au jeune chien, on commence en le tenant en laisse, par lui faire franchir un tout petit obstacle. L'idéal serait bien sur de sauter avec lui, car alors il n'y a aucun problème. Sinon, on doit prendre l'élan à ses côtés, courir avec lui sur l'obstacle et le laisser sauter seul à la dernière minute... On peut encore, en le tenant au moyen d'un cordeau, faire le tour de l'obstacle et appeler le chien, tandis que deux aides se tiendront de chaque côté de l'obstacle, pour empêcher toute dérobade.

De toute façon, au moment où le chien arrive sur l'obstacle, on donnera l'ordre "SAUTE". Il faut cette fois encore, que le chien comprenne à quoi correspond cet ordre.

Lorsque le chien refuse obstinément de sauter, il ne faut absolument pas céder et ne jamais rester sur un refus. Il faudra diminuer l'obstacle, mais le chien doit passer.

Je me souviens de ma stupeur, peu de temps après mon arrivée au Club, d'entendre l'un des moniteurs, agacé par les dérobades d'un chien et la maladresse de son conducteur, lui dire : "Portez-le si vous voulez, mais il doit passer maintenant que vous avez commencé !".

Lorsque le chien a compris ce qu'on attend de lui et qu'il saute sans hésitation, on lui apprend à attendre que son maître soit placé près de l'obstacle et lui donne l'ordre du saut pour partir.

De même, on lui apprend à se replacer après le saut pour le retour.

La correction du saut a plus d'importance que la hauteur franchie, puisqu'un départ anticipé est sanctionné par la perte de tous les points attribués pour cet exercice !

Ensuite, il ne restera plus qu'à augmenter progressivement la hauteur ou la longueur de l'obstacle... patiemment... prudemment...

Je veux attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas faire sauter un dogue trop jeune. Sa croissance est lente, ses pattes fragiles et son poids considérable.

A mon avis, il ne faut pas entamer l'étude de cette discipline avant l'âge de 15 à 18 mois pour les petits obstacles de débouillage et pas avant 2 ans pour les hauteurs imposées en concours.

Je peux vous paraître excessivement prudente, on recommande de ne pas commencer trop jeune pour toutes les races, mais je pense que dans le cas d'un Dogue Allemand, cet âge minimum est indispensable. De toute façon il n'en sautera que mieux: son caractère sera plus ferme, et tant que les os ne sont pas complètement soudés, on court le risque de voir les aplombs se déformer, les épaules décoller et la ligne dorsale s'affaisser... Il ne ferait jamais un bon sauteur, et quels résultats obtiendrait-il en exposition de beauté ?

Je sais, qu'il est parfois difficile d'attendre et que l'on est tenté de voir son chien sauter, C'est la partie la plus spectaculaire du dressage, et j'avoue être très fière, moi-même, de voir l'impression produite sur les spectateurs par les sauts d'Othello... Mais cela n'est qu'un retard et je peux vous assurer que de toute façon, s'il est bien bâti, s'il ne s'est jamais blessé en sautant, alors qu'il n'en avait pas encore les moyens, un Dogue Allemand sautera un jour et magnifiquement.

En effet, et contre tous les avis sceptiques (souvent de plus ou moins bonne foi), je peux vous assurer que le Dogue Allemand est un sauteur superbe.

J'ai vu dernièrement travailler le Dogue bringé ORDOS de Terbel, à Monsieur DIJOLS, pourtant à ses débuts qui franchit (pour les premières fois) des hauteurs, certes encore modestes, mais avec quelle facilité !

Je ne comprends pas comment on a pu prétendre que le Dogue n'était "pas construit" pour le saut. En fait, il est très largement avantage par sa grande taille et si son poids est considérable, sa puissante musculature est tout à fait capable de le "porter" au dessus de l'obstacle. Il est toujours beau de voir sauter n'importe quel chien... Mais le Dogue s'enlève d'une telle façon, sans trace d'effort, presque sans élan (Othello se place encore mal pour le retour de la haie et repart souvent à 2 mètres à peine) si largement au dessus du maximum dans un bond d'une extrême élégance (il ne saute pas comme un chien, on pourrait plutôt penser à un cheval)...

Vous devez me trouver bien enthousiaste, mais réellement, c'est un très beau spectacle.

Pour le fossé, dont nous n'entamons que seulement l'étude sérieuse (il vient d'avoir 2 ans) Othello franchit 3 mètres pour ses premiers sauts, ce qui permet de pouvoir espérer 3 m. 50 à 4 mètres, sans trop de difficultés.



Mais, je ne suis pas pressée, je veux qu'il prenne confiance (l'usage de la claie déconcerte les chiens souvent).

Pour l'instant, plutôt que la distance franchie, compte à mes yeux, la correction du saut.

Pour la palissade, je ne veux pas vous cacher que c'est un tout autre problème. S'il aime sauter il marque une certaine répugnance devant la palissade - (il se dirige vers elle avec réticence et lorsqu'il se trouve en position essaie de se défilier en m'aboyant un tas de reproches, avant de se décider à sauter) - Cela vient du fait que derrière la palissade, il y a une cage qui empêche le chien de revenir vers son maître. Othello le sait et n'apprécie pas, d'autant plus que nous lui ajoutons presque toujours une planche supplémentaire pour le saut du retour. (Nouveaux aboiements de reproche), et bien souvent il n'attend pas l'ordre et se précipite pour se libérer...

D'autre part, il franchit aisément 1 m. 40 sans toucher la palissade, et lorsque l'on augmente la hauteur, contrairement aux autres chiens qui s'élancent et courent verticalement sur la palissade pour atteindre le haut et alors s'y rétablir, Othello saute directement au sommet, où il arrive "à plein corps", s'y reçoit mal et passe dans un "méli-mélo" de pattes, lourdement, maladroitement. (Tout ceci est bien difficile à expliquer, j'espère m'être tout de même fait comprendre).

Il franchit comme cela tant bien que mal, 1, m. 80 actuellement.

Certains moniteurs pensent (une fois de plus) "qu'il n'est pas construit pour la palissade", mais deux autres me conseillent, au contraire, d'augmenter la hauteur. Ils pensent qu'un Dogue Allemand avantagé par sa grande taille, a besoin d'une palissade plus haute pour être obligé de s'accrocher et de grimper, afin de pouvoir effectuer ainsi, un saut convenable.

Laquelle de ces deux opinions est la bonne ? L'expérience me l'apprendra... Je vous tiendrai au courant.

Peut être l'utilité du saut apparaîtra t-elle assez contestable à certains d'entre vous ? Ce sont les "raisonnables" et je comprends très bien leur point de vue. Néanmoins, puisque le saut est une discipline inscrite aux épreuves de concours, et fort bien noté, la justification du saut est celle-ci : un chien de défense et de police doit être capable de poursuivre et d'arrêter un malfaiteur. Personnellement, je pense que le saut n'a d'intérêt que dans la mesure où le maître peut suivre son chien (ce qui n'est pas le cas pour moi !) et si le malfaiteur est derrière un mur de deux mètres, je ne me soucie pas d'y envoyer mon chien, qu'il y reste, il ne présente plus à mes yeux un danger immédiat.

Je tiens tout de même à défendre les exercices de sauts.

C'est d'une part, la discipline qui met le mieux en valeur les qualités athlétiques du chien, mais aussi ses "qualités morales" : la fermeté de son caractère, son obéissance, et enfin la qualité de "l'équipe homme-chien".

En effet, si j'ai dit que le Dogue pouvait physiquement faire un très bon sauteur, il faut tenir compte de son caractère : un chien peureux ou même craintif se dérobera toujours plus ou moins devant l'obstacle, - un chien au caractère lymphatique ou simplement un peu mou n'aura pas le "ressort" nécessaire...

Le maître, lui, aura dû donner confiance au chien dès son plus jeune âge, et ne jamais l'avoir déçu. Il devra, par son attitude, le convaincre que ce qu'il demande n'est jamais impossible. (J'ai dit tout à l'heure, qu'en cas de refus du chien, il fallait rester ferme, mais pour cela il suffit d'insister et surtout de ne jamais employer de façons brutales. Au saut, les cris et les coups ne feraient que laisser au chien un mauvais souvenir qu'il associerait toujours à la rencontre de l'obstacle...)

Le maître doit également tenir compte à chaque séance d'entraînement, de la chaleur ou de la pluie (qui rend les obstacles glissants). Il doit tenir compte également de la forme physique de son chien, qui peut être (lui aussi) fatigué certains jours... En deux mots avoir la raison de doser, et ne pas exagérer le nombre des exercices (un saut suffit s'il est correctement exécuté).

En démonstration, si je suis très fière des applaudissements enthousiastes du public, je suis aussi très heureuse de voir Othello, après un saut, revenir à moi gaiement, la queue guillerette... Il faut avant tout, pour cette discipline, préserver au chien la joie d'obéir allié pour cette fois à la joie de l'effort.

Cela aussi fait partie de la beauté du saut !

NOUVELLES D'ELEVAGE

-----

Elevage DOMOFENDI'S, à Monsieur Roland THIENPONT, steenweg op Tisselt, 117 - Willebroek (Belg.)

- La femelle bleue Domofendi's Nsahib a mis bas, le 7 Octobre 1967, une portée de 5/6 jeunes par l'étalon dle Champ. Int. Belge et Holl 1966, Champ. Lux., Allemagne, et Bsgr 1965 Domofendi's Marko.
- La femelle bleue Domofendi's Penelope a été couverte le 9 Septembre 1967 par le même étalon.
- La femelle fauve Domofendi's Oryx a mis bas, le 29 Octobre 1967, une portée de 5/3 jeunes par l'étalon bringé Domofendi's Old Fellow.

Elevage de MOURRE-FRAIS à Monsieur BAUX Marcel, 13 St Paul-lez-Durance :

- La femelle Ch. de France Neda de Mourre-Frais a mis bas 3/1 arlequins par l'étalon Zorn von d. Schwenenbrucke à Mr.

Elevage de VALMAIRAN à Mme FRANCES - 34, Puisserguier :

- La femelle arlequin Ramona von Philosophenwald a mis bas 2/0 noirs par le Ch. Int. Puk von Riedstern. Quelques chiots arlequins et noirs à céder.

Elevage de la TEMPLERIE à Madame Y. MERAT - 63 Randan =

- La femelle bringée Orore de Terbel a mis bas 1,2 bringés par Orlow von der Stadt Hamburg (Allemagne).

Elevage d'EPERSEN, à Madame MATHIEU - Le Gord - Chartres :

- La femelle Marhyanag d'Epersen a été couverte par l'étalon bringé Mercure de Terbel à Monsieur Phalippou.

Notre membre Monsieur PHALIPPOU, nous apprend la mise bas d'Olga de la Templerie, saillie par Mercure de Terbel (1,2 bringés)

- - - - -  
A TOUS NOS MEMBRES

-----

Le DOGGEN-CLUB de FRANCE, en la personne de sa Trésorière, Madame MACK, 29 Avenue Foch - :67, SAVERNE, prie tous ceux qui n'ont pas encore versé leur cotisation 1968, de bien vouloir le faire sans tarder (DOGGEN-CLUB de FRANCE - C. C. P. 145-98 Strasbourg) et remercie vivement tous ceux qui déjà s'en sont acquittés.

- - - - -

## RUBRIQUE "ETALONS"

---

### Variété fauve et bringée

- DOMOFENDI'S OLD FELLOW (Oliver Maestoso x Domofendi's Jetta) bringé masque noir à Monsieur THIENPONT - Chaussée de Tisselt 117 - Willebroek (Belgique).
- Ch. Int. LOGOS DE LA TEMPLERIE - Bundessieger 1964 à Hanovre (Ch. III du Radon x Ch. Dorcas von Kuerenberg) bringé or, masque noir à Madame PICHOR, Avenue de la Be. mette - 63 - RIOM.
- MERCURE DE TERBEL (Kochiz de la Templerie x Ch. Anitra v. d. Wendenburg) bringé or, à Monsieur PHALIPPOU - Igoville - Pont de l'Arche 27 - CACIB Evreux, Rouen, Nervi, Res. CACIB Nice, Courbevoie, Monte-Carlo.
- OSSIAN DE LA TEMPLERIE (Ch. Int. Logos de La Templerie x Maja de Terbel) fauve, masque noir à Madame DESENFANS, 2 rue de la Ferté - Gosselies -Belgique.
- Ch. Monégasque NICOLAS DU TRAYAS (Gert v. d. Nibelungerstrasse x Korsav. Baltish - Port), fauve, masque noir à Madame FANTON - Les Montées 26 - Mirabel aux Barronies.
- ORDOS DE TERBEL (Ch. Int. et Bsg Almont Paladin x Ch. Int. Lessy de la Templerie) bringé or, masque noir, Excellent à Frankfurt 1966 et Paris 67 Monsieur DIJOLS, 7, rue des Gardons - 94 - ALFORTVILLE.
- MEDOC DU DOMAINE DE LA FERTE (Amazon of Aranton x Adriana v. d. Wartier) fauve, masque noir à Monsieur Gérard MERCIER, 51 St MARTIN s/ LE PRE.
- Ch. et Bundessieger "OMBRE DE TERBEL" (Ch. Int. et Bsg Logos de la Templerie x Ch. Int. Lessy de la Templerie) étalon bringé or, à Monsieur DELRIEU 1 avenue de Roches - 91 - GIF S/ YVETTE.
- EARL ROYAL (Dolf v. Dietrichseck x Kitty v. Erlengrund) bringé or, masque noir CAC - CACIB à Madame ROY DISDIER - 05 - VALLOUISE. Tél. 21.

### Variété Arlequin et noir

- Ch. Int. PUK VON RIEDSTERN (Condor v. Furstenlager x Dankav. Nürburg) arlequin à Mme Francès - Domaine Notre-Dame - 34 - PUIERGUIER.
- PRINZ VON KRÄHBACH (Nicco v. Krähbach x Fatme v. Hunneheide) arlequin à Monsieur BAUX - Elevage de Mourre-Frais - 13, St PAUL-lez-DURANCE.
- PRINCE du DOMAINE de la FERTE - Arlequin issu Champions à Mr. LOISON "Les Prêles" - 59 - ERQUINGHEM-le-SEC

- NERON DE CHANTOSSEL - L. O. F. 4. 788 (Jicky de Mourre-Frais x Iris de Chantossel) noir, à Madame EVRARD - 10 Av. du Capitaine Tarron - 92 - CLAMART.
- OTHELLO de CHANTOSSEL (Jicky de Mourre-Frais x Lady de Chantossel) noir, 1er Très Bon Spéciale Paris 1967 à Madame SALAMA - 19, avenue Ambroise Groizat - 93, LE BLANC MESNIL.
- Ch. de France LIP. DE LA TEMPLERIE (Ch. Yvan v. Philosophenwald x Ch. Int. Ninni v. Krähbach) arlequin à Monsieur BOUCHEZ Paul, rue de la Gare - 80 - BEAUQUESNE.
- NESTOR DE L'EPITAGE (Larkaro x Hildegarde de Mourre-Frais) arlequin né le 5 Août 1964, à Monsieur de Champeaux, 24 rue de Presles - Paris 15ème.
- OTHELLO DE LA TEMPLERIE (Nestro v. Henneberg x Korène de la Templerie) arlequin - Res. CAC et Rés. CACIB Paris 1967 à Madame DESENFANS 2, rue de la Ferté - Gosselies - Belgique.
- OSIRIS DE LA TEMPLERIE (Nestro von Henneberg x Korène de la Templerie) mâle arlequin noir et blanc à Madame BOZEC, 73 rue Roger Salengro, 93 - DRANCY.

Variété Bleue

- Ch. Int. 1967 - Holl. 67 - Bsg 1966 DOMOFENDI'S NICK, Winner et Jeugwinner 65 (Errol aus dem Schwarzwald x Babette v. d. Blauwe Engel) bleu, yeux bruns à Madame MAYEUR.  
Renseignements : R. THIENPONT - Elevage DOMOFENDI'S, Chaussée de Tisselt - 117 à Willebroek (Belgique).

- - - -

DOGGEN CLUB DE FRANCE - Madame MERAT - 63 RANDAN

Secrétariat : Y.M. MERAT - 63 RANDAN